



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

VILLE DE VINCENNES  
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU mercredi 08 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 08 juillet 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 25 juin 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN

Etaient excusés :

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme ALBERT



Mme ALBERT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative à la concertation en cours sur l'avenue de Paris.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à la piétonisation de la rue de Montreuil.

Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire, chargée de la culture, répond à une question de M. Quentin BERNIER-GRAVAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative aux ombrières du Cours Marigny.

M. Régis TOURNE, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative au stade Léo Lagrange.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi, répond à une question de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relative au soutien qu'entend apporter la municipalité aux associations de parents d'élèves mobilisées contre les fermetures de classes à Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de M. Alexis MICHON, Conseiller municipal de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative aux emplacements réservés.



## LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **les comptes rendus des séances du 27 mai 2020 et 10 juin 2020.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire,

- ▷ DÉCLARE, à la majorité 8 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme », dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller délégué aux finances, est élu à l'unanimité président de la séance pour le vote du point sur les comptes administratifs de l'année 2019.

Sous la présidence de Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal délégué aux finances,

- ▷ APPROUVE, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2019. L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2019 à 13 559 187,29 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 13 441 749,52 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 117 437,77 €**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le compte administratif concernant le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2019. L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de la restauration municipale soit 5 160,03 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**
  
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le compte administratif concernant le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2019. L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe des spectacles vivants soit 15 504,72 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**
  
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le compte administratif concernant le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019. L'excédent de la section de fonctionnement du budget des marchés d'approvisionnement qui s'élève pour l'exercice 2019 à 51 409,95 € est affecté à la section d'investissement, au poste 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 48 457,28 €, et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 2 952,67€**
  
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 3 voix contre : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, - 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » pour l'exercice 2019. L'excédent de la section de fonctionnement soit 9 705,74 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 15 820,92 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».**

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Maire,

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **de la présentation du rapport sur la situation au 31 décembre 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la commune préalablement au débat sur le projet de budget 2020.**
  
- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **de la présentation du rapport de développement durable 2019 de la Ville de Vincennes, préalablement au débat sur le projet de budget 2020.**

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, , M. EPINAT, **le budget primitif pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT, **le budget primitif du budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019 et approuve la contribution du budget principal au budget annexe de la restauration municipale qui s'élève, pour l'exercice 2020, à 138 853 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le budget primitif du budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019 et approuve la contribution du budget principal au budget annexe des spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2020, à 119 605 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT, **le budget primitif du budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019 et approuve la contribution exceptionnelle du budget principal au budget annexe des marchés d'approvisionnement qui s'élève, pour l'exercice 2020, à 71 686 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le budget primitif du budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019 et approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2020, à 809 900 € en investissement et 1 273 600 € en fonctionnement.**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'exonérer totalement les commerces des droits de voirie pour l'année 2020, d'exonérer les entreprises dont les chantiers en cours occupaient le domaine public communal pendant le confinement, des droits de voirie pour une durée de 2 mois, d'exonérer les commerces et entreprises de la redevance spéciale pour l'évacuation des déchets industriels et commerciaux au titre de l'année 2020 pour une durée de 2 mois et d'exonérer les commerçants abonnés des marchés d'approvisionnement, des droits de place sur la période d'interruption de leurs activités, imposée par le confinement.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de proroger à titre exceptionnel les abonnements en cours du réseau des médiathèques pour une durée équivalente à celle de leur fermeture, d'accorder une remise exceptionnelle de 10% sur les réinscriptions au Conservatoire pour l'année scolaire 2020-2021, d'accorder la gratuité pour le dispositif d'accueil de la petite enfance aux professionnels prioritaires tels que définis par l'arrêté du 14 mars de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour la période du 17 mars au 10 mai inclus et d'instaurer la gratuité du stationnement en surface sur l'ensemble de la commune pour la période du 17 mars au 31 mai inclus.
  
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, la convention de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020 à hauteur de 3 741 000€ entre l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la commune et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
  
- ▷ **OCTROIE**, à l'unanimité, la garantie de la ville de Vincennes sous certaines conditions aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, et autorise Madame le Maire à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville.
  
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, au comptable public, es qualité, une autorisation permanente et générale de poursuites pour le recouvrement contentieux des titres de recettes émis par tous moyens prévus par la loi et pour l'engagement des mesures d'exécution forcée.
  
- ▷ **ATTRIBUE** une subvention à chacune des associations suivantes :

**Associations sociales :**

à l'unanimité,

|  |                |
|--|----------------|
| <b>A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"</b>   | <b>1 000 €</b> |
| <b>Actions pour l'autisme Asperger France</b>  | <b>500 €</b>   |
| <b>Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne</b>   | <b>700 €</b>   |
| <b>Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne</b>   | <b>200 €</b>   |
| <b>Association des Paralysés de France</b>   | <b>100 €</b>   |
| <b>Association Famille Services Vincennes</b>  | <b>3 000 €</b> |
| <b>Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées</b>   | <b>500 €</b>   |
| <b>Association générale des familles de Vincennes</b>  | <b>3 000 €</b> |
| <b>Association Maison Notre-Dame</b>   | <b>3 000 €</b> |
| <b>Association oecuménique d'entraide</b>  | <b>1 500 €</b> |
| <b>Association Valentin Haüy - Comité de Vincennes</b>   | <b>400 €</b>   |
| <b>Clefrançais</b>   | <b>500 €</b>   |
| <b>Club d'amitié et de partage</b>   | <b>2 500 €</b> |
| <b>Croix-rouge française</b>   | <b>4 000 €</b> |
| <b>Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes</b>  | <b>1 000 €</b> |
| <b>Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes</b> | <b>5 000 €</b> |
| <b>Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF</b>   | <b>400 €</b>   |

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Les Auxiliaires des aveugles</b>  | <b>100 €</b>    |
| <b>Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne</b>  | <b>2 000 €</b>  |
| <b>Maisons d'accueil L'Ilôt</b>  | <b>400 €</b>    |
| <b>Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte</b>  | <b>300 €</b>    |
| <b>Pauses</b>  | <b>200 €</b>    |
| <b>Rêves</b>   | <b>800 €</b>    |
| <b>Secours catholique</b>  | <b>2 500 €</b>  |
| <b>Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne</b>                                     | <b>1 000 €</b>  |
| <b>Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes</b>                                     | <b>200 €</b>    |
| <b>Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)</b> | <b>400 €</b>    |
| <b>Union pour la défense de la santé mentale</b>   | <b>300 €</b>    |
| <b>Total</b>   | <b>35 500 €</b> |
| <i>Reste à répartir</i>  | <i>21 200 €</i> |

**Associations jeunesse :**

à l'unanimité,

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Fête le savoir</b>   | <b>2 200 €</b> |
| <b>Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes"</b> | <b>1 100 €</b> |
| <b>Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps</b>            | <b>2 600 €</b> |

à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT),

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges</b> | <b>600 €</b>   |
| <b>Total</b>   | <b>6 500 €</b> |

**Associations patriotiques :**

à l'unanimité,

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs (AAMMAC Vincennes)</b>  | <b>200 €</b>   |
| <b>Anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc et théâtres d'opérations extérieures - section de Vincennes (ACPG-CATM et TOE - section de Vincennes)</b> | <b>1 000 €</b> |
| <b>Association des membres de l'ordre des Palmes académiques du Val-de-Marne (AMOPA 94)</b>  | <b>100 €</b>   |
| <b>Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'école de perfectionnement des sous-officiers Vincennes (ASOR 94 / AEPSORV)</b>                                       | <b>400 €</b>   |
| <b>Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR 94 / AORRV)</b>                           | <b>400 €</b>   |

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - section de Val-de-Marne (CG VM 94)</b>   | <b>500 €</b>    |
| <b>Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne (ONM 94)</b>  | <b>100 €</b>    |
| <b>Comité des associations à caractère patriotique de Vincennes</b>   | <b>400 €</b>    |
| <b>Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés (FNAC)</b>  | <b>2 200 €</b>  |
| <b>Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - comité de Vincennes / Saint-Mandé (FNACA Vincennes / Saint-Mandé)</b>                  | <b>1 000 €</b>  |
| <b>Les Médailleurs Militaires - société nationale d'entraide de la Médaille militaire 192 e section (MM - SNEM 192e section)</b>                                      | <b>400 €</b>    |
| <b>Société des membres de la Légion d'honneur - comité de Vincennes / Fontenay-sous-Bois (SMLH Vincennes / Fontenay-sous-Bois)</b>                                    | <b>400 €</b>    |
| <b>Souvenir français - comité de Vincennes (SF Vincennes)</b>   | <b>100 €</b>    |
| <b>Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Vincennes / Saint-Mandé)</b> | <b>700 €</b>    |
| <b>Union nationale des combattants 70 e section (UNC 70)</b>  | <b>500 €</b>    |
| <b>Vincennes - Tradition chasseurs (Fanfare)</b>  | <b>3 600 €</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>12 000 €</b> |

**Associations culturelles :**

à l'unanimité,

| <b>ASSOCIATION</b>   | <b>Versement anticipé DM-20-109</b> | <b>Subvention proposée</b> |
|--|-------------------------------------|----------------------------|
| <b>Arts en mouvements</b>  | <b>1 500 €</b>                      | <b>1 500 €</b>             |
| <b>Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC</b>                         | <b>15 000 €</b>                     | <b>15 000 €</b>            |
| <b>Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé</b> |                                     | <b>1000</b>                |
| <b>Association pour le développement de l'art sacré à Vincennes (ADASV)</b>                  |                                     | <b>1000</b>                |
| <b>Choeur "Chanter"</b>  |                                     | <b>1400</b>                |
| <b>Choeur Saint-Louis de Vincennes</b>   |                                     | <b>1400</b>                |
| <b>Ensemble choral de Vincennes</b>  |                                     | <b>1400</b>                |
| <b>Fers Play</b>   |                                     | <b>700</b>                 |
| <b>Harmonie municipale de Vincennes</b>  |                                     | <b>2000</b>                |
| <b>La Compagnie Cîrconflexe</b>  |                                     | <b>600</b>                 |
| <b>La Guirlande</b>  |                                     | <b>1500</b>                |
| <b>Les comédiens du Château</b>  |                                     | <b>800</b>                 |
| <b>Société des amis de Vincennes</b>   | <b>4 000 €</b>                      | <b>4 000 €</b>             |
| <b>Théâtre instant présent</b>   |                                     | <b>1400</b>                |
| <b>Tonalités</b>   |                                     | <b>1600</b>                |
| <b>Union philatélique de l'Est parisien</b>  |                                     | <b>300</b>                 |



|                           |                         |                 |
|---------------------------|-------------------------|-----------------|
| Vincennes aquarelle       |                         | 400             |
| Vincennes Images          |                         | 500             |
| Vincennes Images Festival |                         | 5000            |
| Violons and co            |                         | 1500            |
|                           | <b>Total</b>            | <b>20 500</b>   |
|                           | <b>Reste à répartir</b> | <b>43 000 €</b> |
|                           |                         | <b>60 500 €</b> |

**Associations sportives :**

à l'unanimité,

| ASSOCIATION  | Versement anticipé DM-20-109 | Subvention proposée |
|--|------------------------------|---------------------|
| 1ère Compagnie d'arc de Vincennes  |                              | 5 000 €             |
| Airshot  |                              | 500 €               |
| Association de cardiologie Ile-de-France - Club cœur et santé de Vincennes |                              | 650 €               |
| Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)                   |                              | 10 000 €            |
| Cercle d'Escrime de Vincennes  |                              | 16 000 €            |
| Club Bayard Équitation   |                              | 2 400 €             |
| Gym "V" pour tous  |                              | 1 000 €             |
| Jeux de Boules de Vincennes  |                              | 1 000 €             |
| Karaté Vincennes   | 1 500 €                      | 1 500 €             |
| Les Dauphins de Vincennes  |                              | 4 000 €             |
| Les échecs de Vincennes  |                              | 5 200 €             |
| Moto-club de Vincennes   |                              | 300 €               |
| Musculation Vincennes club   |                              | 500 €               |
| Rythmique sportive vincennoise   |                              | 5 500 €             |
| Société Vincennoise de Lutte et de Judo                                    | 15 000 €                     | 15 000 €            |
| Taekwondo Vincennes  |                              | 1 000 €             |
| Tennis de table vincennois   | 3 000 €                      | 3 000 €             |
| Union et Avenir de Vincennes   |                              | 2 500 €             |
| Vélo-club de Vincennes   |                              | 7 800 €             |
| Vincennes Athlétic   | 10 500 €                     | 10 500 €            |
| Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)  | 500 €                        | 500 €               |
| Vincennes plongée passion  | 1 000 €                      | 1 000 €             |
| Vincennes Rock Club  |                              | 400 €               |
| VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes                                |                              | 800 €               |

à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT),

|                         |                         |                 |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Yacht club de Vincennes |                         | 2 000 €         |
|                         | <b>Total</b>            | <b>31 500</b>   |
|                         | <b>Reste à répartir</b> | <b>98 050 €</b> |
|                         |                         | <b>26 950 €</b> |

### Relations internationales :

à l'unanimité,

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| <b>Total</b>            | <b>19 000 €</b> |
| <i>Reste à répartir</i> | <i>19 000 €</i> |

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2020 pour chacune des associations suivantes :**

| <b>ASSOCIATION</b>   | <b>SUBVENTION<br/>TALE ACCORDÉE</b> | <b>VERSEMENTS<br/>ANTICIPÉS DE-19-<br/>-1-04 et DM-20-109</b> |
|--|-------------------------------------|---|
| <b>Clubs loisirs découvertes</b>                                 | <b>70 000 €</b>                     | <b>17 500 €</b>   |
| <b>Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)</b>     | <b>65 000 €</b>                     | <b>40 625 €</b>   |
| <b>Amicale du personnel territorial de la Ville de Vincennes</b> | <b>679 500 €</b>                    | <b>169 000 €</b>  |
| <b>Festival America</b>  | <b>90 000 €</b>                     | <b>22 500 €</b>   |
| <b>Au-delà de l'écran</b>  | <b>20 000 €</b>                     | <b>20 000 €</b>   |
| <b>Vincennes en concert - Prima la musica</b>                    | <b>57 000 €</b>                     | <b>57 000 €</b>   |
| <b>Club Olympique de Vincennes</b>                               | <b>45 000 €</b>                     | <b>45 000 €</b>   |
| <b>Rugby Club de Vincennes</b>                                   | <b>36 000 €</b>                     | <b>36 000 €</b>   |
| <b>Vincennes Volley Club</b>                                     | <b>46 000 €</b>                     | <b>46 000 €</b>   |

## II. RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **CRÉE, à l'unanimité, un poste d'assistance administrative dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de **maintenir l'intégralité du régime indemnitaire des agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), pendant la période d'état d'urgence sanitaire pour lutter contre l'épidémie du Covid-19 à compter du 17 mars 2020.**
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**, les prestations d'action sociale versées aux agents de la ville de Vincennes.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la **présentation du plan de formation 2020/2021 du personnel de la Ville de Vincennes.**

### III. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

#### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée section H n°152 sise, **173, rue Diderot à la SA d'HLM LOGIREP au prix de 511 000 €**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du lot n°51 dépendant de l'ensemble immobilier sis, **25, rue des laitières à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 110 000 €**

### IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

#### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 3 voix contre : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, le **programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour l'année 2020.**
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la **Société Habitat et Humanisme** une subvention pour surcharge foncière d'un montant de **trois cent quinze mille euros (315.000 €)** pour la réalisation d'une construction neuve de **9 logements sociaux (PLAi) sis 8, rue Victor Basch à Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant **2 logements à la Ville** et fixant les obligations de la **Société Habitat et Humanisme**, en contrepartie de la subvention accordée pour l'opération de construction de **9 logements sociaux (PLAi) sis 8, rue Victor Basch à Vincennes** et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

## V. TRAVAUX, URBANISME

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, la convention entre la société **COOPERER POUR HABITER** et la Ville de Vincennes pour le passage et la pose d'échafaudages sur la parcelle cadastrée H 175 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour l'achat, la pose et la mise en service d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des groupes scolaires, des crèches et autres services de la Ville et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles, pour la maintenance des appareils de cuisines et de buanderies des écoles, des structures de la petite enfance, et de la restauration municipale et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

## VI. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ÉCONOMIQUE,

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le cahier des charges de la rétrocession du bail commercial du local sis 10 rue Clément Vienot et précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidatures, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

## VII. CULTURE

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Direction générale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2020.

- ▷ APPROUVE, à la majorité 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **la convention de partenariat avec l'association *Vincennes en concert – Prima la musica* et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- ▷ APPROUVE, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Espace Daniel-Sorano* et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- ▷ PREND ACTE, à la majorité 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **de la présentation du rapport d'activité 2019 de l'association « Au-delà de l'écran » relatif à la réalisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival « *Au-delà de l'écran – Vincennes Film Festival* ».**

## VIII. PETITE ENFANCE

### LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à l'unanimité, **la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais d'Assistantes Maternelles », n°202000005 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

## IX. ENFANCE

### LE CONSEIL

- ▷ REJETTE, à la majorité 6 voix pour : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **l'amendement proposé par Mme BALAGNA-RANIN, à la délibération sur l'approbation de la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire proposée par l'Education nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne.**
- ▷ APPROUVE, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire proposée par l'Education nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne et autorise Madame le Maire à signer ladite Convention.**

- ▷ **Émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la fermeture d'une classe à la maternelle Clément-Viénot, à la fermeture d'une classe à la maternelle Roland-Vernaudon et à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Est-Passeleu.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de répondre à l'appel à candidature de l'UNICEF pour l'obtention du label « Ville Amie des Enfants » sur la période 2020-2026.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention n°201900585 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés en 2019 au titre de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs vincennois et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

## **X. SOLIDARITÉS**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle 2020 avec Soliha visant notamment à attribuer une subvention d'un montant de 57 000 € au titre de l'année 2020.**

## **XI. JEUNESSE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, des aides financières aux porteurs de projets suivants :**
  - 1. 500 € au projet artistique, présenté par Monsieur Charles REZE-SANDUSSI ;**
  - 2. 500 € au projet artistique, présenté par Madame Sophie-Clarisse BACQUAERT ;**
  - 3. 500 € au projet solidaire présenté par Madame Julie CLOT ;**

## XII. TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs applicables au titre de la taxe de séjour instituée sur le territoire de la commune à l'ensemble des catégories d'hébergement.**
- ▷ **FIXE, à l'unanimité, à compter du 9 juillet 2020, les tarifs des nouveaux objets, à l'effigie de la ville, proposés à la vente.**

## XIII. RAPPORTS ANNUELS

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à la majorité 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, de la présentation de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.**
- ▷ **PREND ACTE, à la majorité 8 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, de la présentation du rapport de gestion 2018/2019 de la Société d'économie mixte VINCEM.**

## XIV. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à la majorité 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou, Mowat et de Fontenay (dit du Marché) ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2019, transmis par la société EFFIA Stationnement.**
- ▷ **PREND ACTE, à la majorité 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2019.**

## - VŒU

▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par la Majorité municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes », demandant le soutien financier de l'Etat à Île-De-France Mobilités, confirmée à l'unanimité**

▷ **APPROUVE**, à la majorité, 3 voix contre : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **le vœu proposé par la Majorité municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes » demandant à l'Etat et au Gouvernement conformément à la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités :**

- **De ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution ;**
- **De compenser intégralement les pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 ;**
- **Et de prévoir un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation des transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.**



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 30 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La Présidente,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL

La Secrétaire,  
Marie-Madeleine ALBERT





**Conseil municipal du 8 juillet 2020**  
**Question orale posée par Christophe Ribet**  
**Pour la liste « Vincennes Respire »**  
**sur la concertation en cours sur l'avenue de Paris**

Madame la maire,  
Monsieur l'adjoint à la maire en charge de l'urbanisme,

Alors que vous aviez répondu de façon évasive à mon collègue Quentin Bernier lors de la dernière séance de l'établissement public territorial Paris Est Marne et bois que la concertation sur le bâti de l'avenue de Paris se déroulerait jusqu'à l'automne afin que les riverains puissent s'exprimer sereinement, nous avons appris brutalement que celle-ci s'achèverait le 6 octobre (certes, nous serons en automne...) et que son début était le 4 juillet, samedi dernier donc, jour des vacances scolaires d'été.

Ce projet ne recueille pas l'assentiment des riverains, ce que vous savez déjà et les conditions dans lesquelles s'engage la concertation avec les deux mois de vacances d'été, suivi de la rentrée scolaire qui est toujours un moment délicat pour les familles, me laisse dubitatif sur la réelle envie de dialogue avec les vincennois.

Ma question : **Sachant que le dossier de concertation en ligne est relativement sibyllin, comment comptez-vous prendre en compte les desiderata des riverains et des évolutions seront-elles déjà visibles pour la dernière réunion du 5 octobre, veille de la clôture ?**

Je vous remercie

Réponse de M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire chargé des Grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des Équipements publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la question orale posée par M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire »

Cher collègue,

Vous le rappelez dans votre question, la phase de concertation relative au projet d'aménagement urbain de l'avenue de Paris qui vient de commencer durera jusqu'au 6 octobre. Cette concertation durera donc trois mois et sera jalonnée par deux réunions publiques, l'une ce vendredi 10 juillet, l'autre le 5 octobre. Rien ne nous obligeait à prévoir deux réunions pendant ce temps de concertation, ni à le faire durer si longtemps. Si cette concertation avait lieu d'octobre à décembre pour éviter la rentrée, vous ne manquerez pas de nous faire remarquer que les vacances d'automne et les fêtes de fin d'année mobiliseront à leur tour les esprits...

Plus sérieusement, cette concertation a été annoncée dans *Vincennes info*, par courrier aux riverains et aux propriétaires des lots, dans les panneaux administratifs, dans les newsletters de la ville, dans *Le Parisien*, sur le site du Territoire et sur celui de la Ville, avec un site dédié pour recevoir les remarques en ligne. Il me paraît difficile de voir dans ce dispositif une absence d'envie de dialogue avec les Vincennois.

Vous reprochez par ailleurs au dossier de concertation d'être trop sibyllin. Mais si le projet était totalement finalisé et ficelé jusqu'au moindre détail, quel sens cela aurait-il de concerter ?

Concernant votre attente en termes de prise en compte au fil de l'eau des observations exprimées, je me permets de vous rappeler que la concertation a pour objet de « recueillir toute observation susceptible de préciser et de faire évoluer le parti d'aménagement, la programmation ainsi que le périmètre de la future opération », et, très classiquement, la délibération de Paris Est Marne & Bois indique qu'« un bilan sera arrêté par le Conseil de Territoire à l'issue de la concertation. »

Il n'est bien sûr pas possible de faire évoluer le dossier de la concertation pendant la concertation elle-même. En revanche, c'est l'objet même de cette procédure que de tirer des conclusions de ce qui aura été exprimé.

---



**Conseil municipal du 8 juillet 2020**  
**Question orale de la liste « Vincennes Respire »**  
**sur la piétonisation de la rue de Montreuil**

Madame la Maire, chers collègues,

Dans le cadre du dispositif de déconfinement, les chaussées suivantes sont actuellement piétonnes :

Aux abords d'établissements scolaires :

Rue de la Liberté entre l'avenue de Vorges et la rue de Strasbourg,

Avenue Lamartine, comme auparavant, aux heures d'entrée et sortie des écoles.

Rue de Montreuil entre la rue de Fontenay et l'avenue de la République, pour assurer la sécurité des piétons dans cette section aux trottoirs étroits.

Les riverains de ces quartiers, heureux du silence et de l'apaisement créés, souhaitent pérenniser cette qualité de la vie retrouvée : envisagez-vous de piétonniser définitivement ces portions de rues ? Notamment celle de la rue de Montreuil intégrant la ligne de bus électrique 115 et naturellement les possibilités de livraison des commerçants ?

Envisagez-vous de piétonniser d'autres rues ?

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au maire chargé du Développement durable et de l'Inclusion, à la question orale posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes respire »

Chère collègue,

C'est en effet dans le cadre du dispositif de déconfinement qu'un certain nombre de voies ont fait l'objet de mesures de piétonisation.

Madame le Maire l'avait d'ailleurs annoncé dès leur mise en place, il s'agit bien de mesures temporaires, liées à cette situation si particulière. Contrairement à nos pratiques habituelles, ces dispositifs, tout comme la piste cyclable de la rue Diderot, n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable, n'ont pas été précédés d'études techniques abouties sur les usages, et ne ressemblent pas, dans leurs configurations, à ce que doivent être des aménagements sécurisés pérennes.

Pour ces raisons, ils ne seront pas maintenus en l'état.

Ces modifications ou expérimentations, en conditions réelles, avec vraisemblablement des flux de circulation réduits en raison du confinement, permettent néanmoins d'alimenter nos réflexions sur la rénovation et l'aménagement futur des voies qui le nécessitent.

Une réflexion qui s'inscrira dans les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de circulation douce, de lutte contre la pollution et contre le bruit, dans le cadre notamment de notre Agenda 21.

Des aménagements qui donneront lieu à concertation, parce que comme vous, nous sommes attachés à recueillir l'avis des Vincennois concernés préalablement à toutes mesures qui impacteraient fortement leur quotidien.

Pour ces raisons la rue de Montreuil retrouvera sa configuration initiale dès mi-juillet, et la rue Diderot à la fin du mois. Sur cette dernière, j'attire votre attention sur le fait qu'une concertation sera lancée cet automne quant à sa réfection. J'ajoute, sur un sujet corollaire et que nous avons abordé le mois dernier, que la ville de Montreuil a confirmé depuis son intention de mener rapidement les études nécessaires à la reconfiguration du secteur de la rue de la Solidarité et de la rue de l'Union.

Pour en revenir aux voies que vous citez, le cas de la rue de Liberté est bien particulier : en effet cette rue, peu densément empruntée, s'est trouvée de fait condamnée de par la mise en voie cyclable de la seule rue dans laquelle elle débouche, la rue de Strasbourg, indépendamment de la présence de l'école.

L'avenue Lamartine quant à elle, était déjà piétonne aux heures d'entrée et sortie des écoles. Et le restera.

Concernant la rue de Montreuil, il est certain que la mixité des fonctions (piste cyclable, livraison des commerces, circulation des bus, circulation générale) dans un barreau étroit, génère des conflits d'usages. La déviation des bus sur la rue de Fontenay crée d'autres difficultés, et vous conviendrez avec moi que l'objectif de telles mesures ne peut pas être de simplement déplacer les phénomènes de congestion de quelques mètres – notamment quand elles ont pour conséquence de diminuer la qualité des transports collectifs. Repenser cette section de la rue de Montreuil est indispensable et nous ne manquerons pas de nous y atteler, avec les riverains, afin de proposer une solution durable, dans tous les sens du terme.

Quant au centre-ville, que vous n'avez pas évoqué, je vous précise en outre que ses horaires de piétonisation ont été étendus, dès le samedi matin et jusqu'au dimanche. Sur ce dernier point, les retours d'expérience unanimes, et le fait qu'aucun aménagement ne s'avère nécessaire, nous permettent de maintenir durablement cette mesure.



**Conseil municipal du 8 juillet 2020**  
**Question orale posée par Quentin Bernier**  
**Pour la liste « Vincennes Respire »**  
**sur les ombrières du Cours Marigny**

Madame la Maire, chers collègues

Voici 1 mois que vous et votre équipe avez officiellement pris vos fonctions et le masque d'une majorité ayant conscience de l'urgence climatique commence déjà à tomber.

Dès le début du mois de juillet la « transition écologique » de votre programme avait disparu pour laisser place à une délégation au « développement durable ». Un retour en arrière qui marque bien que vous n'avez pas pris conscience des défis qui nous attendent.

Plus récemment, c'est par l'inauguration de deux ombrières cours Marigny que les Vincennesoises et Vincennesois ont pu apprécier votre vision des enjeux climatiques. Il est vrai que sauvegarder quelques arbres lorsque le projet de réaménagement du Cours Marigny était encore en étude aurait été inimaginable, quoi de mieux que la tôle et la feraille pour s'abriter du soleil. Compte tenu des hausses des températures et des pics de chaleur à venir dans les prochaines années il est urgent de repenser notre espace public en y intégrant des îlots de fraîcheur, utiles à toutes et tous et plus encore à nos plus fragiles. Et cela passe par des végétaux plutôt que des métaux.

Ces deux œuvres d'art, non prévues dans le marché initial pas déplaisantes visuellement ce qui est un minimum compte tenu de leur coût de 75 000 euros pièce, feront l'objet de ma question.

Vincennes est une ville aisée avec une offre culturelle conséquente, nous ne le nions pas bien que nous contestions son manque de diversité. Ceci étant dit nous ne pouvons que nous questionner sur le montant important, 150 000 euros pour deux ombrières, dans le but de remplacer des arbres que vous avez coupés voilà quelques années. Cette somme aurait pu ainsi être utilisée différemment, notamment pour favoriser l'offre culturelle à destination des jeunes et des adolescent-es.

Nous gérons ici de l'argent public et il est de notre devoir d'élu-es de veiller à la transparence des décisions qui sont prises.

Ces 2 œuvres, qui sont bien passées par une procédure adaptée, mais soumises à une décision du pouvoir adjudicateur donc vous Mme la Maire, ont été réalisées par un artiste, qui en est à sa troisième réalisation pour la ville de Vincennes. Cette habitude de création pour la ville attire mon attention pour la mandature qui s'ouvre. En effet, il se trouve que l'épouse de cet artiste fait, comme moi, partie des nouveaux membres de ce conseil, présidente de surcroît du Comité consultatif de la Culture.

Ce mélange des genres a tout pour entrainer la suspicion de nos concitoyennes et concitoyens sur d'éventuelles réalisations qui pourraient être remportés par la même personne à l'avenir. J'ai la conviction, ou du moins l'espoir, que cela ne saurait être le cas mais le risque de conflit d'intérêt pourrait sembler trop évident pour certains s'il en était autrement.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir, madame la Maire, si vous pouvez nous assurer d'ores et déjà que les futures procédures adaptées ne risquent pas d'engendrer de tels conflits d'intérêt ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de Mme Annick VOISIN, Adjointe au maire chargée de la Culture,  
à la question orale posée par M. Quentin BERNIER-GRAVAT,  
Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire »

Cher collègue,

Votre question en contient plusieurs, et il serait un peu long et fastidieux d'évoquer de A à Z la diversité de nos rendez-vous culturels ou de détailler l'offre proposée aux jeunes. Il est vrai que le confinement nous a privés de nombreux rendez-vous, de l'Afrique en Marche au spectacle de Monsieur Fraize, que nous pourrions reporter, en passant par le tremplin des jeunes talents... Le cinéma en plein air ces derniers jours, avec le succès important de la soirée conçue par le Conseil des Jeunes qui avait retenu le film *A Star is born*, nous a permis de renouer avec ces rendez-vous culturels auxquels nous sommes attachés et que nous continuerons de développer.

Je ne serai pas longue non plus sur le cours Marigny, si ce n'est pour rappeler : que sa surface d'espaces verts a été accrue de 50 % ; que sa configuration au-dessus d'un parking de la ville de Paris ne permet pas de planter des arbres où on le veut sans considération pour les aspects techniques du site ; et qu'il compte tout de même 34 arbres de plus qu'auparavant. Quant à notre engagement face à l'urgence climatique, ce n'est pas en niant nos actions bien réelles, pour accaparer ce sujet comme s'il n'appartenait qu'à votre liste, que la transition sera plus rapide. Il est dommage que vous opposiez nature et culture quand les deux peuvent parfaitement être complémentaires. Il est surprenant également qu'il n'aille pas de soi pour vous que lorsque la ville investit pour rénover l'espace public, elle puisse consacrer un pourcentage de son action à la création contemporaine.

Mais venons-en au cœur le plus scandaleux de votre question.

Vous le rappelez vous-même, les œuvres Damien Valero pour le cours Marigny ont été choisies dans le cadre d'une commande publique ; vous pourrez à loisir interroger les membres du jury quant aux raisons, au plan artistique et au plan technique, qui les ont conduits à retenir cette proposition.

Cette procédure a été lancée en 2018 et le choix a été fait au printemps 2019. Ce sont des raisons techniques liées au cours lui-même qui ont retardé l'installation des œuvres lauréates, et sans doute ce délai est-il à l'origine de la suspicion que vous exprimez.

Il se trouve que cet artiste a déjà réalisé deux autres œuvres pour la Ville. Nous n'en avons pas fait mystère. Mais vous sous-entendez que la présence de son épouse sur notre liste pourrait être liée. Si je vous suis, une femme qui s'engage pour sa ville est susceptible d'être une monnaie d'échange pour son mari avant d'être tout simplement une citoyenne engagée. Ce type de raisonnement est tout simplement atterrant.

Pour mémoire, au-delà du pouvoir adjudicateur que vous évoquez, toutes ces procédures sont préparées par les agents publics de la collectivité. Ils ont été sensibilisés aux questions de déontologie et savent parfaitement, conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qu'ils peuvent au moindre doute saisir le référent déontologue du Centre interdépartemental de gestion ; une fiche de recueil de signalement est à leur disposition dans l'intranet. Dans un autre domaine, bien évidemment, tous les élus concernés de la majorité ont démissionné de leurs rôles de présidents ou de trésoriers d'associations susceptibles d'être subventionnées par la commune. Vous l'avez constaté lors du dernier Conseil, les conseillers de la majorité ne prennent pas non plus part aux votes qui peuvent les concerner. Et chacun ici, je crois, a en tête la Charte de l' élu local que Madame le Maire a lue durant notre première séance, le 27 mai dernier.

En termes de transparence, je crois que l'exemple que nous avons été parmi les premiers à donner pour l'attribution des places en crèche parle de lui-même.

Je ne retiendrai qu'une phrase de votre question : il est, rappelez-vous, de notre devoir d'élus de veiller à la transparence des décisions qui sont prises. Rassurez-vous, nous ne vous avons pas attendu pour cela.



**Conseil municipal du 8 juillet 2020**  
**Question orale posée par Annick Le Calvez**  
**Pour la liste «Vincennes Respire »**  
**sur le stade Léo Lagrange**

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Lors du comité consultatif des sports qui s'est tenu le vendredi 26 juin dernier, vous avez évoqué la situation juridique du stade Léo Lagrange et un éventuel conflit avec la Mairie de Paris.

Pouvez-vous nous éclairer sur cette situation et rassurer les associations sportives et établissements scolaires vincennois quant à la pérennité de l'utilisation de cet équipement sportif ?

Réponse de M. TOURNE, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse à la question orale posée par Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes respire »

Cher(e) collègue,

Le 26 juin dernier, lors du Comité consultatif des Sports, Madame le Maire évoquait la situation juridique du stade Léo-Lagrange et vous souhaitiez quelques précisions sur ce sujet.

Sachez que depuis presque deux ans maintenant, notre Ville et la Ville de Paris n'ont pas la même lecture des règles de propriété et d'occupation de ces lieux. Des discussions étaient encore en cours jusqu'en ce début d'année.

Notre double objectif dans ce dossier est de défendre les intérêts des Vincennes et des Vincennes utilisateurs de ces installations sportives sur un temps scolaire ou associatif et de faire valoir les investissements importants que nous avons réalisés sur ce site depuis de nombreuses années.

En toute transparence, nous regrettons que cette question se pose aujourd'hui alors même que d'autres équipements sportifs situés à toute proximité du stade municipal Léo-Lagrange- je parle du stade Pershing et des 26 terrains du Polygone- n'ont pas fait l'objet d'investissement conséquent ni d'aucun plan de rénovation de la part de la Ville de Paris. Ces espaces constitueraient pourtant de vraies opportunités d'entraînements et de pratique sportive supplémentaires pour les parisiens notamment ; c'est en tout cas ce qu'a consenti la Ville de Paris au cours de nos discussions.

Nous reprendrons donc l'attache du nouvel élu aux Sports de la ville de Paris afin de relancer nos échanges. Nous lui rappellerons l'engagement de son prédécesseur, Jean-François MARTINS, à travers le vœu présenté en séance du Conseil de Paris au mois de Juillet 2019 et demandant que la rénovation des terrains de la place du polygone soit étudiée rapidement, soulageant ainsi les associations parisiennes et permettant de respecter un des engagements de son programme municipal.

A cette heure, aucune avancée sur le lancement de ce projet ne nous a été confirmée... le vœu aura peut-être rencontré quelques opposants au sein de la majorité municipale de l'époque ... Nous ne doutons pas néanmoins, que la nouvelle Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement appuie et facilite cette rénovation, à moins que ce sujet ne soit plus d'actualité maintenant que les élections municipales sont passées !

---



**Chantal BALAGNA RANIN**  
**Question orale CM 08/07/2020**

Les associations de parents d'élèves des écoles Vernaudon, Viénot et Est-Passeleu se sont mobilisées contre les trois fermetures de classes prononcées à Vincennes. Depuis plusieurs mois, ils multiplient courriers, interventions et pétitions qui sont consultables sur leurs blogs.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, ils ont proposé et organisé un rassemblement de protestation sur le parvis de la gare du RER A.

Seule la presse locale, Le Parisien, a cité cette action qui a pour but la défense de l'école publique ; action citoyenne qui mérite d'être suivie, citée et soutenue, à plus forte raison quand elle concerne la qualité de l'accueil et de l'enseignement des jeunes vincennois.

Comment la municipalité entend-elle soutenir ces exemples d'engagement citoyen ?

Réponse de Mme Odile SÉGURET, Adjointe au maire chargée de l'Enfance et du développement économique, à la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire »

Cher(e) collègue,

Chaque année la Ville travaille en partenariat étroit avec l'Education Nationale afin d'étudier les mouvements de la carte scolaire pour la rentrée à venir.

Cette collaboration, qui s'appuie à la fois sur l'expertise de nos services et sur des chiffres précis, favorise un dialogue régulier avec l'Education Nationale sur ces sujets éminemment importants. La gestion sincère de ces prévisions a d'ailleurs été à plusieurs reprises soulignée par la Direction Académique, qui reconnaît à Vincennes sa capacité à établir des effectifs prévisionnels au plus juste de la réalité.

Ce travail permet ainsi d'anticiper les mouvements qui risquent de s'opérer et d'agir quand nous pouvons peser sur la décision des services académiques. C'est ainsi que la fiabilité et la crédibilité de nos prévisions nous ont permis d'être entendus il y a quelques jours par l'Inspection Académique, qui réfléchissait à une fermeture supplémentaire de classe au sein de l'école élémentaire Roland Vernaudon.

Cette fermeture a finalement été suspendue eu égard aux chiffres que nous avons pu présenter comparativement à ceux de l'an passé et qui confirmaient qu'une fermeture dans cet établissement était parfaitement injustifiée. Il s'est à peine écoulé 24 h entre l'information qui nous est parvenue et le courrier que Mme le Maire a adressé de toute urgence à la nouvelle directrice Académique qui prenait ses fonctions.

Notre action se poursuit par la position très claire que va prendre le Conseil municipal ce soir, en se prononçant sur la carte scolaire : il va en effet émettre un avis qui devrait être défavorable sur les trois fermetures annoncées à l'école élémentaire Est-Passeleu, Roland Vernaudon maternel et Clément Viénot.

Les fédérations de parents d'élèves ont évidemment été assurées de tout notre soutien, informées des actions concrètes que nous mettons en œuvre et informées de leurs résultats, compte-tenu des très bonnes relations que nous entretenons avec elles tout au long de l'année sur les sujets qui les concernent.

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE  
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »  
SUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

Madame le Maire, Chers Collègues,

Depuis le début des années 2000, la municipalité a fait du logement social l'une de ses priorités. Ce volontarisme a permis de renforcer l'offre de logement social à Vincennes qui dépasse aujourd'hui les 11 %. Au regard des 25% exigés par la loi, cet effort doit bien entendu être poursuivi, et notre objectif est de parvenir à créer le plus grand nombre de logements sociaux possible dans le respect des équilibres mais aussi des contraintes propres à notre ville (notamment la pénurie de foncier disponible).

Ce contexte nous invite à poursuivre la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles, et nos efforts ont d'ores et déjà été salué par l'État dans les échanges constructifs que nous avons avec ses représentants.

Parmi les outils disponibles, citons :

- ✓ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat,
- ✓ Programmes sociaux thématiques,
- ✓ Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale Insalubrité,
- ✓ Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),
- ✓ Droit de préemption renforcé (donnant priorité à la Ville d'acquérir le bien mis en vente),
- ✓ Emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux,
- ✓ Dispositions du PLU favorisant le logement social (en termes de gabarit, d'aires de stationnement, de distance par rapport aux limites séparatives...),
- ✓ Garanties d'emprunt et subventions pour surcharge foncière accordées par la Ville aux différents bailleurs sociaux sur certains montages financiers qui sans cela ne pourraient voir le jour,
- ✓ Mobilisation de la Vincem pour la construction de logements sociaux,
- ✓ Partenariats avec les associations d'insertion,
- ✓ Convention avec Habitat et humanisme, etc.

Ce travail permet à la Ville de continuer une production ambitieuse de logements sociaux tout en démontrant, comme l'a reconnu l'État, qu'il était impossible de faire plus et mieux. C'est aussi en raison de cet politique volontariste que Vincennes et ses contribuables ne sont pas soumis aux lourdes pénalités prévues par la loi SRU.

Parmi les outils utilisés par notre ville, certains sont parfois mal compris par certains de nos concitoyens : c'est le cas notamment des « emplacements réservés », un groupement de citoyens vincennois ayant formé un recours contre le Plan local d'urbanisme pour contester ces emplacements.

C'est désormais le Territoire Paris Est Marne & Bois qui est partie à cette procédure, la compétence des PLU ayant été transférée aux Territoires, mais nous souhaiterions que le Conseil Municipal soit informé des derniers développements à ce sujet.

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au maire chargé des Solidarités,  
à la question orale posée par M. Alexis MICHON,  
Conseiller municipal de la liste « Avec vous pour Vincennes »

Cher collègue,

Qu'il s'agisse de nos engagements en matière d'urbanisme et d'habitat ou en matière de solidarités, la poursuite de nos objectifs de création de logements sociaux est essentielle.

L'équipe municipale travaille main dans la main sur ce dossier important. Ayant suivi ce dossier pendant les années écoulées, je vais pouvoir vous donner les derniers éléments dont Mathieu Beaufrère, adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, et moi-même avons été informés.

Vous l'avez fort bien résumé, la question des emplacements réservés a cristallisé ces dernières années certaines incompréhensions.

L'emplacement réservé n'a pas vocation à stigmatiser des propriétaires, mais à identifier des parcelles qui, le jour venu, sont le plus à même de permettre la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux qui soient viables.

Les critères qui nous ont conduits à déterminer ces emplacements sont :

- la mutabilité des constructions édifiées sur le terrain, liée notamment au potentiel constructible du terrain estimé au regard du bâti existant et de la règle d'urbanisme applicable ;
- le statut de la propriété (une multipropriété complexe rendant périlleuse toute opération de ce type) ;
- une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire pour répondre au principe de mixité sociale et réussir l'intégration des opérations.

Comme nous avons pu l'expliquer aux Vincennois qui nous ont sollicités, la Ville n'a aucunement l'intention de les exproprier de leur habitation aussi longtemps qu'ils souhaiteront y habiter et la maintiendront en bon état d'entretien. Ce n'est qu'en cas de mise en vente de ce bien que la Ville pourrait exercer son droit de préemption afin de contrôler l'utilisation qui serait faite des droits à construire créés par la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014), suite à la suppression de la règle du Coefficient d'Occupation des Sols et du Plafond légal de densité.

C'est dans cet esprit d'intérêt général que la Ville prend ses décisions. Pour autant, la notion d'emplacement réservé suscite des inquiétudes bien compréhensibles, et il est normal et attendu que des propriétaires défendent leur intérêt privé devant la justice.

J'ajoute que les décisions de justice qui nous sont favorables ne sont jamais pour nous un motif de satisfaction, car nous souhaitons toujours évidemment que soit privilégié le dialogue aux longues batailles juridiques.

Dans cette affaire, le Conseil d'État vient il y a quelques jours de donner raison au Territoire et à la Ville, en rejetant le pourvoi formé par les requérants ; il valide ainsi l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Paris il y a un an, qui confirmait le jugement du tribunal administratif de Melun en 2018.

La justice ainsi :

- a confirmé la régularité de l'enquête publique qui avait été menée ;
- a redit clairement que l'intérêt général à créer des logements sociaux à Vincennes justifiait la mobilisation de tous les outils fonciers ;
- a réaffirmé que les emplacements réservés créés s'inscrivaient dans les orientations définies par notre Projet d'aménagement et de développement durables ;
- et a indiqué qu'aucune erreur manifeste d'appréciation n'a été commise quant au choix des emplacements réservés retenus.

Comme vous le rappelez, si nous n'avions pas eu ce courage qui a suscité bien des incompréhensions, des oppositions, et nombre de recours contre des projets qui ont mis plus de temps à voir le jour, Vincennes aurait certainement dû payer une pénalité SRU de plusieurs millions d'euros. En outre, la Ville prendrait le risque de se voir retirer sa compétence en matière de permis de construire.

Nous resterons attentifs et déterminés à continuer à favoriser le développement équilibré et harmonieux du logement social dans notre ville, dans l'intérêt de l'ensemble des Vincennois, et dans l'objectif de solidarité qui est la raison d'être de notre engagement en la matière.

### **AMENDEMENT DE MME CHANTAL BALAGNA-RANIN**

Afin d'empêcher toute confusion entre les temps scolaire et périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des intervenant.es,  
et

Afin d'interdire toute pérennisation de ce dispositif strictement limité à la période de déconfinement liée au Covid19,

Il est proposé d'amender la proposition de délibération de la manière suivante (*insertion en italique dans le corps du texte et références en note de bas de page*) :

- par l'insertion des termes précis de la circulaire ministérielle et de la convention départementale rappelant les objectifs, la nature et les limites de ce dispositif , et
- par l'ajout d'un article rappelant les limites de durée.

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION – POINT 41**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 4 mai 2020 du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse *relative au processus progressif de déconfinement scolaire tenant compte des impératifs sanitaires et sociaux inhérents à la pandémie de covid19*<sup>1</sup> ;

Vu la proposition des services de l'Education nationale du Val-de-Marne visant à permettre d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs *durant cette période exceptionnelle*<sup>2</sup> ;

Vu la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire proposée par l'Education nationale du Val de-Marne, « *activités qui participent de la resocialisation et du renforcement de la confiance en soi après la période de confinement* »<sup>3</sup> ;

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19 ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 03 juillet 2020,

### **DÉLIBÈRE**

**ARTICLE I** : Approuve la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire *en direction des élèves qui ne peuvent être directement pris en charge par un professeur*<sup>4</sup>, convention proposée par l'Education nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne.

**ARTICLE II** : *Ce dispositif 2S2C est créé exclusivement pour la période du déconfinement jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit du 11 mai au 4 juillet 2020, en excluant toute pérennisation.*

**ARTICLE II** : Autorise Madame le Maire à signer ladite Convention, ainsi que tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

---

1 cf MEN Circulaire du 4-5-2020 parue au BO n°19 du 7 mai 2020, p1, § d'introduction

2 cf DSDEN 94, Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire, p1, art. 1

3 cf ido, p2 art. 2

4 cf ido, p1 art. 1

## **VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « AVEC VOUS POUR VINCENNES » DEMANDANT LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT À IDF MOBILITÉS**

Face à une crise sanitaire sans précédent qui conduit le pays à affronter une crise économique et sociale majeure, les transports publics du quotidien ont rencontré des difficultés inédites. Les pertes de recettes voyageurs liées au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffectation de ces derniers, de même que les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique, sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020, soit près de 26% de pertes de recettes annuelles. Ce ratio est similaire pour toutes les autorités organisatrices de transport en France qui subissent un terrible effet ciseau, ayant été obligées de devoir maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible avec des surcoûts liés aux mesures sanitaires, alors même que les recettes s'effondrent dramatiquement.

Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent Rapport de la chambre Régionale des Comptes, l'établissement public administratif Île-de-France Mobilités ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10% ne disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.

Il serait totalement inconcevable et injuste de faire payer cette ardoise liée à la crise sanitaire du COVID-19 par les voyageurs, qui devraient en supporter le coût estimé entre 15 et 20 euros de hausse du Navigo mensuel. Tout comme il aurait été injuste de ne pas rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement, mesure prise par l'ensemble des autorités organisatrices en France. Ajoutons qu'une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 milliards d'euros de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes, et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons. Il n'est pas davantage concevable qu'Île-de-France Mobilités réduise l'offre de transports collectifs ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien, et qui sont si précieuses pour tout le secteur ferroviaire français. Qu'il s'agisse de la ligne 1 ou du RER A, les Vincennois savent bien combien ces investissements sont nécessaires.

Une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités, inéluctable sans nouvelle recette votée par l'État dès juillet, menacerait des centaines de milliers d'emplois en France que ce soit chez les opérateurs de transports, chez les constructeurs de matériel roulant et leurs sous-traitants, équipementiers, ainsi que dans les entreprises de travaux publics. Le Président de la République s'est engagé à ce que l'État supporte les conséquences brutales de la crise sanitaire « quoi qu'il en coûte », a insisté sur le caractère écologique de son plan de relance, et sur la solidarité de l'État avec les plus fragiles.

Aussi, le Conseil Municipal, réuni le mercredi 8 juillet 2020, formule le vœu suivant et demande à l'État et au Gouvernement, conformément à la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités :

- De ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution ;
- De compenser intégralement les pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 ;
- Et de prévoir un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation des transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.